



« CE QUI EST DIT
NE MEURT PAS. »

Le Griot DU JOUR

Chronique Quotidienne des Choses Vues et Entendues

MÉTÉO DES ÉTONNEMENTS



Ciel d'arrière-hivernage sur l'ensemble du pays : passages orageux l'après-midi sur le Sud et le Centre, éclaircies larges entre Kayes et Bamako, chaleur lourde en fin de journée. Après les averses récentes dans la région de San, les champs respirent et les pistes, moins. Prévoir la bache avant de prévoir la sortie.

N° 060 — ÉDITION DU MATIN

MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

PRIX : 3 COLAS — mais ça vaut un grin entier

TROIS ANS REQUIS CONTRE LE JOURNALISTE KEITA

★ *Le parquet a demandé lundi 7 septembre trois ans d'emprisonnement, dont deux ferme, contre le journaliste Abdrahamane Keita, jugé à Bamako par le tribunal chargé de la lutte contre la cybercriminalité, rapporte Studio Tamani.* ★

[Écouter L'article](#) [Les nouvelles](#) [Les chiffres](#) [En bref](#) [S'abonner](#)



Un marteau de juge posé sur son socle, image d'illustration accompagnant les réquisitions du parquet dans le procès du journaliste Abdrahamane Keita
PHOTOGRAPHIE STUDIO TAMANI

Le ministère public a requis, lundi 7 septembre, trois ans d'emprisonnement contre le journaliste Abdrahamane Keita : deux ans ferme et un an avec sursis. L'intéressé comparait le même jour devant le tribunal chargé de la lutte contre la cybercriminalité, à Bamako. L'information est rapportée par Studio Tamani, qui a suivi l'audience et publié le compte rendu dans ses journaux du jour.

Un réquisitoire n'est pas une condamnation. Il exprime la demande du parquet ; la juridiction reste libre de la suivre, de l'écarter ou de retenir une peine différente. Abdrahamane Keita demeure présumé innocent tant qu'une décision définitive n'a pas été rendue. Le compte rendu disponible ne détaille ni les faits reprochés, ni les arguments développés par la défense à la barre.

La juridiction saisie est spécialisée. C'est devant ce même pôle que la chambre criminelle a rendu, le 3 septembre, le verdict de l'affaire de l'ancien colonel de gendarmerie Alpha Yaya Sangaré, selon Le Soft. Créée pour traiter les infractions commises par voie numérique, cette formation connaît d'un contentieux qui touche désormais, régulièrement, à des faits d'expression publique.

L'audience intervient au moment où la profession travaille sur ses propres règles. La Maison de la presse a lancé deux chantiers parallèles, l'un sur la convention collective, l'autre sur l'autorégulation, indique Journal du Mali. Les structures mises en place ont quatre-vingt-dix jours pour proposer des textes. L'Essor résume l'enjeu en deux mots : autorégulation et professionnalisation.

Ces deux séquences ne se confondent pas. L'une relève du juge et d'un dossier individuel ; l'autre relève des organisations professionnelles et de textes à négocier. Elles se croisent pourtant sur une même question : qui fixe les limites du métier, et selon quelles procédures. Aucun texte issu des travaux de la Maison de la presse n'est à ce jour adopté.

Aucune réaction d'organisation professionnelle à ce réquisitoire ne figure dans les comptes rendus consultés. Les coordinations régionales, elles, poursuivent leur vie interne : celle de Ségou a renouvelé son bureau le 5 septembre, selon

Studio Tamani. Le paysage syndical de la presse malienne reste dispersé entre plusieurs structures, ce que les travaux en cours entendent précisément clarifier.

Reste l'essentiel : la date du délibéré n'a pas été communiquée dans les éléments disponibles, non plus que les suites que la défense entend donner à l'audience. Une décision de première instance ouvre, en toute hypothèse, une voie de recours. Le Griot du Jour rendra compte du jugement lorsqu'il sera prononcé, et de lui seul.

LE GRIOT DU JOUR, D'APRÈS STUDIO TAMANI, JOURNAL DU MALI, LE SOFT ET L'ESSOR

ÉDITION
EXTRAORDINAIRE !



Abdrahamane Keita a comparu lundi 7 septembre devant le tribunal chargé de la lutte contre la cybercriminalité, à Bamako.

Le parquet a requis trois ans d'emprisonnement : deux ans ferme et un an avec sursis.

Le compte rendu de Studio Tamani ne précise ni les chefs de poursuite ni les arguments de la défense.

La même juridiction spécialisée a rendu, le 3 septembre, le verdict de l'affaire Alpha Yaya Sangaré, selon Le Soft.

La date du délibéré n'a pas été communiquée dans les éléments disponibles.

CHRONIQUE DU FLEUVE

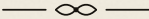
Par notre envoyé spécial
Le Scribe de Niarela

Il y a des semaines à formulaires. Celle-ci en est une. Le village doit faire immatriculer sa deux-roues, et la deux-roues, elle, doit rester à l'ombre du manguier. On avance donc à pied vers le guichet, dossier sous le bras, en méditant sur cette vérité administrative : le papier voyage toujours plus vite que la machine qu'il décrit. Ailleurs, cinq mille candidats planchent, quarante femmes apprennent à faire du savon, et le pays continue, sans plaque, mais debout.



« « Le dossier arrive toujours avant la moto. » »

RÉACTIONS
(ET RETENUES)



UN VENDEUR DE PIÈCES DÉTACHÉES. QUARTIER DE BAMAKO :
Les clients viennent avec le reçu à la main et la moto restée au village. Je répare le reçu ?

UNE CANDIDATE AU BREVET AGRO-PASTORAL, À DIOÏLA :
Cinq jours d'épreuves. Après, je dors debout dans un champ, ça compte comme travaux pratiques.

UNE TENANCIÈRE DE KIOSQUE. PRÈS DU MARCHÉ :
Le savon de Macina, si elles en font assez, je prends. Le reste, je vends déjà.

UN SUPPORTER. DEVANT UN POSTE DE RADIO :
Quatre-vingt-deux à soixante-treize contre l'Espagne. J'ai fait répéter le commentateur trois fois.

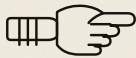
LA PISTE LATÉRITIQUE DU VILLAGE, LA CONIQUE :
On m'annonce des plaques neuves. Moi, je réclame toujours mes nids-de-poule d'origine.



PETITES ANNONCES
DE BAMAKO



- Cherche charrette solide pour convoyer trois engins jusqu'au guichet d'immatriculation : ils ont désormais des papiers, mais pas encore le droit de rouler.
- Agence de voyages : formules Dakar, Abidjan, Rabat. Valise légère, dossier lourd. Renseignez-vous avant le 15 septembre.
- Jeune savonnerie de Macina, fraîchement formée, cherche marmites, moules et clientèle fidèle. L'odeur est garantie, le reste se travaille.
- À vendre : rien du tout. Les parcelles sérieuses ne se négocient pas dans un fil de commentaires — le ministère de l'Urbanisme l'a rappelé dimanche.
- Perdu depuis lundi matin : le sommeil de cinq mille deux cents candidats au brevet de technicien agro-pastoral. Restitution espérée en fin de semaine.



Le journal, chaque matin à 6 heures.

Recevoir la Une de demain

VISAS CHINOIS : DAKAR,
ABIDJAN OU RABAT

À compter du 15 septembre, les demandeurs maliens devront déposer leurs dossiers hors du pays, rapporte Journal du Mali.

Les ressortissants maliens sollicitant un visa pour la Chine devront s'adresser, à partir du 15 septembre, aux représentations de Dakar, d'Abidjan ou de Rabat, selon [Journal du Mali](#). L'organisation est présentée comme temporaire et liée à la reconstruction de la section consulaire.

Aucune date de retour au dépôt sur place n'est annoncée dans les éléments publiés. Le sort des dossiers déjà déposés et la durée exacte du dispositif ne sont pas davantage précisés. Étudiants, commerçants et patients devront, d'ici là, intégrer un déplacement régional dans leurs démarches.

[JOURNAL DU MALI](#)

BREVET AGRO-PASTORAL :
LES ÉPREUVES ONT DÉBUTÉ

Plus de 5 200 candidats sont inscrits à la session de septembre 2026, dont les épreuves ont démarré lundi.

Les examens du brevet de technicien agro-pastoral, première et deuxième parties, ont démarré lundi 7 septembre à Sikasso, a constaté [l'AMAP](#). [L'Essor](#) chiffre à plus de 5 200 le nombre de candidats inscrits à l'échelle nationale pour la session de septembre 2026.

À Dioïla, 320 candidats composent depuis lundi matin, selon [l'AMAP](#). Les épreuves y sont programmées sur cinq jours. Ce diplôme technique alimente les métiers de l'agriculture et de l'élevage, dans des régions où l'encadrement des exploitations repose largement sur ces profils intermédiaires.

[L'ESSOR](#)

BUMDA : L'AUDIT POINTE
DES IRRÉGULARITÉS

Le Vérificateur général relève 3,6 millions de FCFA d'irrégularités financières au Bureau malien du droit d'auteur, intégralement remboursés.

Le rapport du Vérificateur général consacré au Bureau malien du droit d'auteur fait état de 3,6 millions de FCFA d'irrégularités financières, remboursés en totalité pendant la vérification, rapporte [Journal du Mali](#).

Au-delà de ce montant, le document décrit surtout des insuffisances comptables et des anomalies dans la gestion, selon la même source. L'enjeu dépasse la somme relevée : le BUMDA collecte et répartit les droits des artistes, une mission dont la traçabilité conditionne la confiance des ayants droit.

[JOURNAL DU MALI](#)

NOUVELLES D'AFRIQUE

FREETOWN : LE RETOUR DE KOROMA

L'ancien président sierra-léonais Ernest Bai Koroma est rentré dimanche à Freetown, après l'abandon des poursuites judiciaires engagées contre lui dans le cadre d'une tentative présumée de coup d'État, rapporte l'AMAP.

La dépêche ne précise pas les motifs retenus pour mettre fin à la procédure. Le retour d'un ancien chef d'État mis en cause dans un dossier de cette nature constitue, dans la sous-région, un précédent que les capitales voisines suivront avec attention.

NOUVELLES DU MONDE

PARIS-BAMAKO : LE REFUS D'ATT

Le Soft revient sur les désaccords accumulés entre Amadou Toumani Touré et Nicolas Sarkozy : projet de base militaire française à Sévaré, accord de réadmission des migrants, stratégie face à Aqmi et guerre en Libye.

Le récit du journal décrit une relation bilatérale progressivement refroidie par ces dossiers. Il éclaire, par l'histoire, la manière dont les questions de présence militaire étrangère et de migration ont durablement structuré le dialogue entre Bamako et les capitales européennes.

LES CHIFFRES QUI PIQUENT

Peine requise contre le journaliste Abdrahamane Keita	3 ans
Part ferme dans le réquisitoire du parquet	2 ans
Maliens ayant recours à la médecine traditionnelle, selon l'INRSP	près de 80 %
Candidats inscrits au brevet de technicien agro-pastoral	plus de 5 200
Candidats composant à Dioïla	320
Irrégularités financières relevées au BUMDA	3,6 millions de FCFA
Femmes en formation à la saponification à Macina	40
Ménages vulnérables servis en kits alimentaires à Minidian	30
Dossiers traités par la Primature burkinabè à fin août	plus de 4 600
Capitales où déposer un visa chinois sans quitter Bamako	Zéro

INTERVIEW EXCLUSIVE
D'UNE PLAQUE D'IMMATRICULATION NEUVE

Q : Vous voilà toute neuve. Quel effet cela fait ?
R : Un effet d'attente. Je suis prête depuis samedi. Ma moto, elle, est restée à quarante kilomètres.

Q : Comment comptez-vous la rejoindre ?
R : Par les moyens du bord. On me transporte, c'est le monde à l'envers : d'habitude, c'est moi qu'on promène.

Q : Que reprochez-vous à la procédure ?
R : Rien. Elle est logique du premier au dernier tampon. C'est la géographie qui n'a pas été consultée.

Q : Un souhait pour la suite ?
R : Être vissée, prendre la poussière et ne plus jamais faire parler de moi. Une plaque célèbre, c'est mauvais signe.

LE MOT DU JOUR

« Immatriculation »

(nom féminin)

Cérémonie administrative par laquelle un engin reçoit un numéro, une existence officielle et, parfois, l'interdiction provisoire de s'en servir pour venir le chercher.

RIONS UN PEU !

Le maître demande à l'élève : « Qu'est-ce qui a un numéro, deux vis et ne roule pas ? » L'élève répond : « La plaque de mon oncle, maître. La moto attend au village. »



LE JEU DU GRIOT

Je porte des chiffres, je ne sais ni lire ni conduire, je voyage toujours à l'avant et à l'arrière, et cette semaine j'arrive parfois avant celui qui doit me porter. Qui suis-je ?

Réponse dans l'édition de demain.

Réponse d'hier : De 5,5 milliards de FCFA.

LE SONDAGE DU GRIN

Pour immatriculer sa moto au village, que faudrait-il d'abord ?

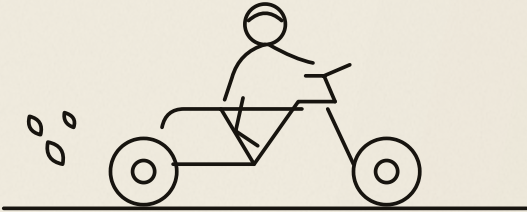
- UN GUICHET PLUS PROCHE
- DES ÉQUIPES MOBILES
- UN DÉLAI PLUS LONG

Un geste, une voix — résultats demain matin.

LE DESSIN DU JOUR

par Le Burin de Bozola

LE NUMÉRO EST PRÊT.
LA MOTO ARRIVE À
PIED.



IMMATRICULATION
GUICHET AU CHEF-LIEU
DOSSIER COMPLET EXIGÉ

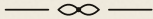
Dans les villages éloignés, l'opération d'immatriculation avance plus vite que ceux qu'elle concerne.

EN BREF MAIS ENCORE PLUS FORT

- Koulikoro : un camion-citerne chargé d'environ 45 000 litres de gasoil s'est renversé samedi au rond-point de la Préfecture, une fausse manœuvre du conducteur étant présumée à l'origine de l'accident.
- Ségou : Fatoumata Z. Coulibaly a été élue coordinatrice régionale de l'Union des journalistes reporters du Mali, samedi 5 septembre.
- Bamako : le ministère de l'Urbanisme met en garde contre de fausses annonces de vente de terrains diffusées au nom de l'ACI-SA sur les réseaux sociaux.
- San : les dernières précipitations soulagent les producteurs après plusieurs jours d'inquiétude liés à une poche de sécheresse, selon l'AMAP.
- Le Pôle national économique et financier a condamné, le 2 septembre, un ressortissant étranger qui se faisait passer pour conseiller économique à la présidence de la République.

- Villages reculés : l'interdiction de circuler avec les motos de 125 cm³ complique l'opération d'immatriculation des engins à deux roues.
- Sikasso : le bureau régional de la CANAM a contrôlé trois structures sanitaires conventionnées, jugeant conformes la prise en charge des assurés et les conditions de travail.
- Tominian : le diocèse de San a ouvert une école privée catholique de trois salles de classe, visitée dimanche par l'évêque.
- Sélingué : le conseil régional de la jeunesse de Bougouni a célébré la journée internationale de la jeunesse avec les 57 présidents de conseils communaux.

PHRASE DE SAGE



« Ce n'est pas en montrant le chemin au mil qu'on le fait pousser : il faut aussi lui apporter l'eau. »

— Proverbe recueilli au grin, un mardi de septembre

L'ENQUÊTE DU DIMANCHE



Fleuve interdit la nuit à Mopti : ce que nous pouvons écrire, et ce que nous refusons d'écrire

Le grand format de la semaine — l'ouverture se lit librement, la suite avec votre compte, gratuit. [Toutes les enquêtes](#)

ABONNEZ-VOUS !



Le Griot du Jour paraît chaque matin, sur papier bonnête et encre patiente. Abonnement au trimestre chez le libraire du coin ; livraison à domicile assurée dès que notre coursier aura récupéré sa plaque.

RECEVOIR LE JOURNAL

Chaque matin à 6 h, beure de Bamako, le journal complet en PDF dans votre boîte. Gratuit, désabonnement en un geste.

LE GRIOT DU JOUR — CE QUI EST DIT NE MEURT PAS.

Sources de cette édition : [Studio Tamani](#) · [AMAP](#) · [Journal du Mali](#) · [Le Soft](#) · [L'Essor](#) · [Sabel Tribune](#) · [Sika finance](#)

Nous écrire : contact@griotdujour.com · [Les rubriques](#) · [Qui fait ce journal](#) · Passer une réclame : griotdujour.com/reclame

Suivez le journal sur [WhatsApp](#) · [Facebook](#) · [Telegram](#)